



VILLEJUIF
Tout cède à notre union

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRÊTE DU MAIRE

OBJET Numérotation du programme immobilier de 5 logements de "type maison de Ville" réalisé à Villejuif (Val-de-Marne), par la SNC AM'Invest, sur la parcelle cadastrée section AM numéro 177 : **1 A 3 RUE DE L'ÉPI D'OR**

LE MAIRE DE VILLEJUIF,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan annexé ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 8 janvier 1930, décidant d'attribuer le nom de "rue Fernand Pelloutier" à une rue située sur son territoire ;

Vu le permis de construire n°094.076.23W1024 accordé à la SNC AM'Invest pour la réalisation d'un programme immobilier de 5 logements de "type maison de Ville" à Villejuif ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la numérotation de ce nouvel ensemble immobilier ;

CONSIDÉRANT la numérotation déjà existante ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : La numérotation du programme immobilier situé à Villejuif (Val-de-Marne), sera la suivante :

Logement 1 (Maison de Ville)	1 RUE DE L'ÉPI D'OR
Logement 2 (Maison de Ville)	1BIS RUE DE L'ÉPI D'OR
Logement 3 (Maison de Ville)	1TER RUE DE L'ÉPI D'OR
Logement 4 (Maison de Ville)	1QUATER RUE DE L'ÉPI D'OR
Logement 5 (Maison de Ville)	3 RUE DE L'ÉPI D'OR

ARTICLE 2 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ♦ Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne (DDFip)
- ♦ Centre des Finances Publiques Service de la gestion comptable d'Ivry-sur-Seine
- ♦ Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Villejuif
- ♦ Service du cadastre de Créteil
- ♦ Circonscription départementale d'action sanitaire & sociale
- ♦ Centre local de tri de la Poste de Villejuif
- ♦ L'Eau d'Ile-de-France
- ♦ Orange
- ♦ ENEDIS et ENGIE
- ♦ Caserne des pompiers de Villejuif
- ♦ Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN)
- ♦ Commissariats de Cachan et de Villejuif
- ♦ Institut national de la statistique et des études économiques Ile-de-France.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, sis 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, transmis à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, et affiché.

Fait et arrêté en mairie, à Villejuif, le **30 SEP. 2025**

Pierre GARZON

Maire

Conseiller Départemental du Val-de-Marne

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves Cozart
94807 Villejuif Cedex
Tél : 01 45 59 20 00



OBJET

Numérotation du programme immobilier de 5 logements de "type Ville" réalisé à Villejuif (Val-de-Marne), par la SNC AM'Invest, su cadastrée section AM numéro 177 : 1 A 3 RUE DE L'ÉPI D'OR

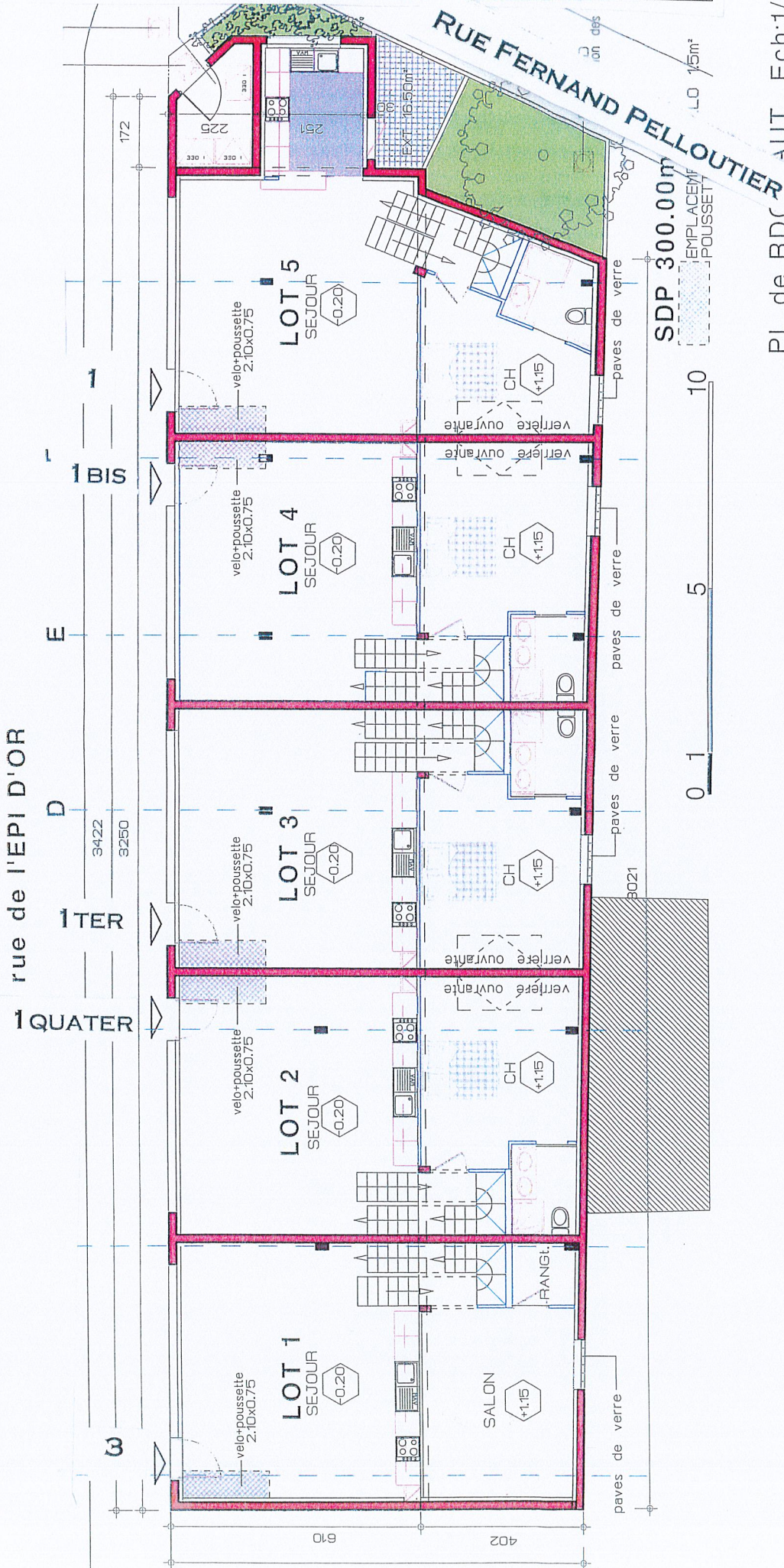
Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 094-219400769-20251003-AR_770_2025-AR

maître
19



PL de RDR AUT Ech:1/100

N° PL
04/10

STADE : **PC M1**
date : 04/12/2023

MODIFICATIONS :

MAITRE D'OUVRAGE: AMinvest 3 rue Maximilien 94350 - VILLIERS s/m
Tel 06 62 37 30 48 adresse mail : eric.millet@wanadoo.fr

MAITRE D'OEUVRE : MILLET E. Architecte 12 impasse Davin 13015 - MARSEILLE
Tel 06 62 37 30 48 adresse mail : eric.millet@wanadoo.fr

VILLEJUIF 94800
2 rue F Pelloutier/1-3 rue de l'Epi d'Or
TRANSFORMATION/SURELEVATION LOCAL D'ACTIVITE
CHANGEMENT AFFECTATION et CREATION DE 5 LOGTS